

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

L'Alberta Securities Commission informe Suncor Énergie d'une date d'audience portant sur la contestation du nouveau régime de droits des actionnaires de Canadian Oil Sands

(Toutes les sommes indiquées aux présentes sont libellées en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Calgary (Alberta), le 5 novembre 2015 – Suncor Énergie (« Suncor ») a été informée que l'Alberta Securities Commission (« ASC ») tiendra une audience le 26 novembre 2015. Le but de cette audience est de prendre connaissance du nouveau régime de droits des actionnaires adopté le 6 octobre 2015 par le conseil d'administration de Canadian Oil Sands Limited (« COS », symbole COS à la Bourse de Toronto) suite à l'offre faite par Suncor aux actionnaires de COS le 5 octobre 2015 visant l'acquisition de toutes les actions en circulation de COS. La tenue de l'audience est une conséquence d'une ordonnance d'interdiction d'opérations en vertu du nouveau régime de droits des actionnaires qui vient s'ajouter au régime de droits des actionnaires original de COS qui était en place avant que Suncor ne fasse son offre.

L'offre de Suncor demeurerait ouverte pendant 60 jours conformément aux conditions du régime de droits des actionnaires de COS approuvé par le conseil d'administration et les actionnaires de COS en 2013. En vertu du nouveau régime de droits des actionnaires de COS, adopté après l'offre de Suncor sans l'aval des actionnaires, l'offre devrait rester ouverte pendant 120 jours pour constituer une « offre autorisée ».

« Nous demandons à l'ASC d'annuler le nouveau régime de droits des actionnaires de manière que les actionnaires de COS puissent décider eux-mêmes – et en temps opportun – s'ils désirent déposer leurs actions dans le cadre de notre offre complète et équitable, a déclaré Steve Williams, président et chef de la direction de Suncor. COS a eu plus de temps qu'il n'en faut pour présenter aux actionnaires toute autre offre d'appréciation de la valeur éventuelle. Le conseil d'administration et la direction de COS sont au courant de nos intentions depuis plus de 239 jours, et notre offre respecte les conditions entourant une offre autorisée de 60 jours que le conseil d'administration de COS avait demandé à ses actionnaires de reconfirmer en 2013. Nous croyons que ce nouveau régime de droits des actionnaires de COS est une tactique de défense inappropriée qui va à l'encontre des meilleurs intérêts des actionnaires de COS. »

L'offre de Suncor prévoit un délai de 60 jours pour permettre à COS de trouver des façons d'accroître la valeur pour les actionnaires, et aux actionnaires de COS d'évaluer l'offre de Suncor. Suncor croit que ce délai est plus que suffisant pour que COS examine une transaction avec Suncor ou présente à ses actionnaires une autre solution plus avantageuse.

À propos de l'offre de Suncor faite à COS

Suncor offre de se porter acquéreur de toutes les actions en circulation de COS. Les conditions de l'offre prévoient que chaque actionnaire de COS recevra une contrepartie de 0,25 de une action de Suncor pour chaque action de COS. Selon le cours de fermeture de l'action de Suncor le 30 octobre 2015, cette offre représente une valeur implicite de 9,73 \$ par action de COS, soit une importante

prime de 57 pour cent par rapport au cours de l'action de COS de 6,19 \$ avant l'offre. En raison de l'augmentation subséquente du cours de l'action de Suncor en date du 30 octobre 2015, cela représente aussi une augmentation de plus de 10 pour cent de la valeur implicite des actions de COS depuis son annonce du 5 octobre 2015.

Outre cette valeur immédiate, les actionnaires de COS bénéficieront d'un dividende majoré de 45 pour cent et d'un roulement à imposition différée. Les actionnaires de COS tireront aussi des avantages à détenir des actions de Suncor, une société stable, financièrement solide et plus diversifiée qui, comparativement à COS, a fourni un rendement supérieur pour ce qui est du cours de l'action, malgré un contexte de faible prix du pétrole. Au cours des cinq dernières années, en dépit des variations du prix du pétrole, Suncor a accru son dividende de 190 pour cent et procuré un rendement total de plus de 15 pour cent aux actionnaires. Durant cette même période, Canadian Oil Sands a réduit son dividende de 90 pour cent et ses actionnaires ont subi un rendement total négatif de 69 pour cent.

Pour plus d'information à propos de l'offre de Suncor faite à COS, visitez <http://www.suncorofferforcanadianoilsands.com/fr/>

D.F. King a été engagée à titre d'agent d'information pour l'offre. Les actionnaires peuvent communiquer avec D.F. King aux coordonnées suivantes :

Sans frais en Amérique du Nord : 1-866-521-4427

Banques, courtiers en valeurs mobilières et appels à frais virés : 1-201-806-7301

Télécopieur sans frais : 1-888-509-5907

Courriel : inquiries@dfking.com

AVIS AUX PORTEURS DES ÉTATS-UNIS

L'offre vise les titres d'un émetteur canadien et est présentée par un émetteur canadien qui est autorisé, aux termes d'un régime d'information multinational adopté par les États-Unis, à rédiger les documents relatifs à l'offre conformément aux obligations d'information du Canada. Les actionnaires des États-Unis doivent savoir que ces obligations sont différentes des obligations en vigueur aux États-Unis. Les états financiers inclus ou intégrés par renvoi dans les documents relatifs à l'offre ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière et sont assujettis aux normes canadiennes d'audit et d'indépendance des auditeurs, de sorte qu'ils pourraient ne pas être comparables aux états financiers de sociétés américaines.

Les actionnaires des États-Unis doivent savoir que la disposition de leurs actions de COS (les « Actions ») et l'acquisition d'actions ordinaires de Suncor de la manière prévue dans les documents relatifs à l'offre peuvent entraîner des incidences fiscales aussi bien aux États-Unis qu'au Canada. Ces incidences pour les actionnaires qui sont des résidents ou des citoyens des États-Unis ne sont peut-être pas entièrement exposées dans les documents relatifs à l'offre.

Les actionnaires pourraient avoir de la difficulté à faire valoir les sanctions civiles prévues par la législation en valeurs mobilières fédérale américaine en raison du fait que Suncor et COS sont constituées sous le régime des lois du Canada, que certains ou la totalité de leurs dirigeants et administrateurs respectifs peuvent être des résidents d'un pays étranger, que certains ou la totalité des experts nommés dans les documents relatifs à l'offre peuvent être des résidents d'un pays étranger et que la totalité ou une partie importante des actifs de Suncor, de COS et des personnes susmentionnées peuvent se trouver à l'extérieur des États-Unis.

LES ACTIONS ORDINAIRES DE SUNCOR OFFERTES À TITRE DE CONTREPARTIE DANS LE CADRE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE N'ONT PAS ÉTÉ APPROUVÉES NI DÉSAAPPROUVÉES PAR LA SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION DES ÉTATS-UNIS (LA « SEC ») OU PAR UNE COMMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT DES ÉTATS-UNIS, ET NI LA SEC NI AUCUNE COMMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT DES ÉTATS-UNIS NE S'EST PRONONCÉE SUR L'EXACTITUDE OU LE CARACTÈRE ADÉQUAT DE L'OFFRE ET NOTE D'INFORMATION. QUICONQUE DONNE À ENTENDRE LE CONTRAIRE COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE.

Les actionnaires doivent savoir que, pendant la période de validité de l'offre, Suncor ou les membres de son groupe peuvent, directement ou indirectement, offrir d'acheter ou acheter des actions ordinaires de Suncor ou des Actions ou certains titres connexes comme le permettent les lois ou les règlements applicables des États-Unis, du Canada ou des provinces ou des territoires du Canada.

Le 5 octobre 2015, Suncor a déposé une déclaration d'enregistrement sur formulaire F-80, qui contient les documents ayant trait à l'offre, auprès de la SEC relativement à l'offre. Le présent communiqué ne remplace pas cette déclaration d'enregistrement ni d'autres documents que Suncor a déposés ou pourrait déposer auprès de la SEC ou qu'elle a envoyés ou pourrait envoyer aux actionnaires dans le cadre de l'offre. LES INVESTISSEURS ET LES ACTIONNAIRES SONT INSTAMMENT PRIÉS DE LIRE LA DÉCLARATION D'ENREGISTREMENT SUR FORMULAIRE F-80 ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS QUI ONT ÉTÉ OU QUI SERONT DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA SEC DANS LE CADRE DE L'OFFRE À MESURE QU'ILS DEVIENNENT DISPONIBLES, AINSI QUE TOUTE MODIFICATION OU TOUT SUPPLÉMENT DE CES DOCUMENTS, CAR CEUX-CI CONTIENNENT OU CONTIENDRONT DES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS. Vous pourrez obtenir gratuitement un exemplaire de la déclaration d'enregistrement sur formulaire F-80 et des autres documents déposés qui contiennent des renseignements au sujet de Suncor sur le site Web de la SEC (www.sec.gov).

Suncor Énergie est la plus importante société énergétique intégrée du Canada. Les activités de Suncor sont reliées notamment au développement et à la valorisation des sables pétrolifères, à la production pétrolière et gazière classique et extracôtière, au raffinage du pétrole et à la commercialisation des produits sous la marque Petro-Canada. À titre de membre des indices de durabilité Dow Jones, FTSE4Good et CDP, Suncor exploite les ressources pétrolières de façon responsable, ainsi qu'un portefeuille croissant de sources d'énergie renouvelable. Suncor est inscrite à l'indice boursier UN Global Compact 100 et sur la liste de Corporate Knights' Global 100. Les actions ordinaires de Suncor (symbole : SU) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

– 30 –

Pour plus d'information à propos de Suncor, visitez notre site Web à suncor.com, suivez-nous sur Twitter [@SuncorEnergy](https://twitter.com/SuncorEnergy), ou allez à [Découvrez l'énergie du Oui](#).

Demandes des investisseurs :
800-558-9071
offer@suncor.com

Demandes des médias :
403-296-4000
media@suncor.com